



Accord de Siège Révisé  
du 04 octobre 2006

Conférence des Ministres

**DIRECTION GENERALE**

**APPEL A CANDIDATURES  
MASTER : CULTURE ET DEVELOPPEMENT  
PROMOTION 17 (2018-2020)**

Il est porté à la connaissance des Etats et Institutions partenaires que l'Institut Régional d'Enseignement Supérieur et de Recherche en Développement Culturel (IRES-RDEC) lance, au titre de la 17<sup>ème</sup> promotion (2018-2020), un appel à candidatures en vue du recrutement des étudiants pour une formation en Master Professionnel « Développement culturel » à deux options au choix :

- I- **Master présentiel** : il est destiné aux agents et cadres du secteur public qui sont recrutés par voie de concours d'entrée avec une autorisation préalable de leur ministre de tutelle et dont les frais de formation sont à la charge de leur Etat.
- II- **Master, formation ouverte à distance (FOAD)** : il s'adresse aux candidats du secteur privé et aux candidats individuels qui sont acceptés sur étude de dossier et qui payent eux-mêmes les frais liés à leur formation.

S'agissant du concours, il concerne les agents de l'Etat et se déroulera dans les conditions ci-après :

**1- Date du concours**

Le concours se déroulera les **Lundi 16 et Mardi 17 avril 2018** dans tous les pays intéressés.

**2- Les épreuves**

Elles sont au nombre de deux :

- a) une dissertation portant sur la problématique du développement culturel, durée 3 heures
- b) connaissance des organisations culturelles internationales, durée 3 heures.

**Conditions d'inscription**

La formation est ouverte aux agents ou cadres désireux de faire carrière dans l'action et le développement culturels, titulaires d'une licence tous parcours confondus ou d'un diplôme équivalent, et âgés de quarante deux (42) ans au plus à la date de clôture du dépôt des dossiers.

## **Dossiers de candidature**

Ils sont constitués de :

- 1- une demande manuscrite
- 2- une copie légalisée de l'acte de naissance ou toute pièce tenant lieu
- 3- une copie légalisée du certificat de nationalité
- 4- les copies légalisées des diplômes
- 5- une autorisation délivrée par le Ministre de tutelle pour les agents de l'Etat
- 6- le versement des frais d'étude de dossier non remboursables d'un montant de 25.000 FCFA.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à l'IRES-RDEC sis dans l'enceinte de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) à Lomé au plus tard le **lundi 30 janvier 2018** à l'adresse suivante : **IRES-RDEC 01 B.P. 3253 Lomé 01** pour les candidats du secteur public et à **craccooperation@yahoo.fr** pour les candidats du secteur privé et les candidats individuels.